

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MÉUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Après le départ de M René VALORGE, le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par M. René VALORGE, Président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif PRINCIPAL		Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	1 340 434,04 €	0,00 €	518 506,35 €	0,00 €	1 858 940,39 €			
Opérations de l'exercice	8 396 991,52 €	8 480 435,93 €	3 265 749,70 €	2 782 796,25 €	11 662 741,22 €	11 263 232,18 €			
TOTAUX	8 396 991,52 €	9 820 869,97 €	3 265 749,70 €	3 301 302,60 €	11 662 741,22 €	13 122 172,57 €			
Résultats de clôture	0,00 €	1 423 878,45 €	0,00 €	35 552,90 €	0,00 €	1 459 431,35 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	885 568,00 €	596 442,00 €	885 568,00 €	596 442,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	1 423 878,45 €	885 568,00 €	631 994,90 €	885 568,00 €	2 055 873,35 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 423 878,45 €	253 573,10 €			1 170 305,35 €			

Compte administratif ADS		Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	1 173,12 €	0,00 €	14 528,06 €	0,00 €	15 701,18 €			
Opérations de l'exercice	53 305,45 €	52 788,66 €	0,00 €	695,61 €	53 305,45 €	53 484,27 €			
TOTAUX	53 305,45 €	53 961,78 €	0,00 €	15 223,67 €	53 305,45 €	69 185,45 €			
Résultats de clôture	0,00 €	656,33 €	0,00 €	15 223,67 €	0,00 €	15 880,00 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	15 200,00 €	0,00 €	15 200,00 €	0,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	656,33 €	15 200,00 €	15 223,67 €	15 200,00 €	15 880,00 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS		656,33 €		23,67 €		680,00 €			

Compte administratif DECHETS MENAGERS CBC		Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	415 466,57 €	34 324,76 €	0,00 €	34 324,76 €	415 466,57 €			
Opérations de l'exercice	2 639 494,79 €	2 794 898,23 €	334 183,24 €	546 414,16 €	2 973 678,03 €	3 341 312,39 €			
TOTAUX	2 639 494,79 €	3 210 364,80 €	368 508,00 €	546 414,16 €	3 008 002,79 €	3 756 778,96 €			
Résultats de clôture	0,00 €	570 870,01 €	0,00 €	177 906,16 €	0,00 €	748 776,17 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	405 450,00 €	0,00 €	405 450,00 €	0,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	570 870,01 €	405 450,00 €	177 906,16 €	405 450,00 €	748 776,17 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS		570 870,01 €	227 543,84 €			343 326,17 €			

Compte administratif TRAITEMENT DES BOUES		Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	9 593,55 €	0,00 €	2 842,81 €	0,00 €	12 436,36 €			
Opérations de l'exercice	273 055,94 €	297 551,81 €	10 131,82 €	378,29 €	283 187,76 €	297 930,10 €			
TOTAUX	273 055,94 €	307 145,36 €	10 131,82 €	3 221,10 €	283 187,76 €	310 366,46 €			
Résultats de clôture	0,00 €	34 089,42 €	6 910,72 €	0,00 €	6 910,72 €	34 089,42 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	29 800,00 €	20 000,00 €	29 800,00 €	20 000,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	34 089,42 €	36 710,72 €	20 000,00 €	36 710,72 €	54 089,42 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS		34 089,42 €	16 710,72 €			17 378,70 €			

Compte administratif PISCINE NOUVELLE						
	Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0	
					Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	9 017,70 €	0,00 €	76 020,90 €	0,00 €	85 038,60 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	829 482,20 €	122 197,70 €	2 598,03 €	122 197,70 €	832 080,23 €
TOTAUX	0,00 €	838 499,90 €	122 197,70 €	78 618,93 €	122 197,70 €	917 118,83 €
Résultats de clôture	0,00 €	838 499,90 €	43 578,77 €	0,00 €	43 578,77 €	838 499,90 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	780 000,00 €	0,00 €	780 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	838 499,90 €	823 578,77 €	0,00 €	823 578,77 €	838 499,90 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	838 499,90 €	823 578,77 €		0,00 €	14 921,13 €

Compte administratif SPANC						
	Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0	
					Abstention : 0	
LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	3 108,98 €	0,00 €	35 571,07 €	0,00 €	38 680,05 €
Opérations de l'exercice	75 148,36 €	86 078,15 €	220,92 €	1 843,93 €	75 369,28 €	87 922,08 €
TOTAUX	75 148,36 €	89 187,13 €	220,92 €	37 415,00 €	75 369,28 €	126 602,13 €
Résultats de clôture	0,00 €	14 038,77 €	0,00 €	37 194,08 €	0,00 €	51 232,85 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	770,00 €	0,00 €	770,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	14 038,77 €	770,00 €	37 194,08 €	770,00 €	51 232,85 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	14 038,77 €	0,00 €	36 424,08 €		50 462,85 €

Compte administratif ENFANCE JEUNESSE						
	Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0	
					Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	69 076,63 €	2 012,48 €	0,00 €	2 012,48 €	69 076,63 €
Opérations de l'exercice	922 899,43 €	982 898,13 €	49 656,83 €	54 687,04 €	972 556,26 €	1 037 585,17 €
TOTAUX	922 899,43 €	1 051 974,76 €	51 669,31 €	54 687,04 €	974 568,74 €	1 106 661,80 €
Résultats de clôture	0,00 €	129 075,33 €	0,00 €	3 017,73 €	0,00 €	132 093,06 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	42 397,00 €	0,00 €	42 397,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	129 075,33 €	42 397,00 €	3 017,73 €	42 397,00 €	132 093,06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	129 075,33 €	39 379,27 €	0,00 €		89 696,06 €

Compte administratif ATELIERS PARTAGES						
	Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0	
					Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	5 207,47 €	0,00 €	137 157,18 €	0,00 €	142 364,65 €
Opérations de l'exercice	485 537,81 €	496 814,77 €	177 372,67 €	470 401,67 €	662 910,48 €	967 216,44 €
TOTAUX	485 537,81 €	502 022,24 €	177 372,67 €	607 558,85 €	662 910,48 €	1 109 581,09 €
Résultats de clôture	0,00 €	16 484,43 €	0,00 €	430 186,18 €	0,00 €	446 670,61 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	16 484,43 €	0,00 €	430 186,18 €	0,00 €	446 670,61 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	16 484,43 €	0,00 €	430 186,18 €		446 670,61 €

Compte administratif ZAE LES 4 VENTS DE BELMONT						
	Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0	
					Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	24 511,00 €	0,00 €	24 511,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	421 455,09 €	444 476,09 €	444 476,09 €	419 496,00 €	865 931,18 €	863 972,09 €
TOTAUX	421 455,09 €	444 476,09 €	468 987,09 €	419 496,00 €	890 442,18 €	863 972,09 €
Résultats de clôture	0,00 €	23 021,00 €	49 491,09 €	0,00 €	49 491,09 €	23 021,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	23 021,00 €	49 491,09 €	0,00 €	49 491,09 €	23 021,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	23 021,00 €	49 491,09 €	0,00 €	26 470,09 €	0,00 €

Compte administratif ZAE LES BELUZES DE POUILLY						
	Votes : 40		Pour : 40		Contre : 0	
					Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	930 263,87 €	820 878,49 €	784 482,00 €	920 482,00 €	1 714 745,87 €	1 741 360,49 €
TOTAUX	930 263,87 €	820 878,49 €	784 482,00 €	920 482,00 €	1 714 745,87 €	1 741 360,49 €
Résultats de clôture	109 385,38 €	0,00 €	0,00 €	136 000,00 €	109 385,38 €	136 000,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	109 385,38 €	0,00 €	0,00 €	136 000,00 €	109 385,38 €	136 000,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	109 385,38 €	0,00 €	0,00 €	136 000,00 €	0,00 €	26 614,62 €

Compte administratif ZAE DU BRIONNAIS DE CHARLIËU Votes : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 070,00 €	0,00 €	23 070,00 €
Opérations de l'exercice	192 163,47 €	192 164,14 €	192 163,47 €	190 830,00 €	384 326,94 €	382 994,14 €
TOTAUX	192 163,47 €	192 164,14 €	192 163,47 €	213 900,00 €	384 326,94 €	406 064,14 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,67 €	0,00 €	21 736,53 €	0,00 €	21 737,20 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,67 €	0,00 €	21 736,53 €	0,00 €	21 737,20 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,67 €	0,00 €	21 736,53 €	0,00 €	21 737,20 €

Compte administratif ZAE LES FRENES DE BRIENNON Votes : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 015,00 €	0,00 €	60 015,00 €
Opérations de l'exercice	184 320,00 €	184 320,00 €	184 320,00 €	184 320,00 €	368 640,00 €	368 640,00 €
TOTAUX	184 320,00 €	184 320,00 €	184 320,00 €	244 335,00 €	368 640,00 €	428 655,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 015,00 €	0,00 €	60 015,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 015,00 €	0,00 €	60 015,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 015,00 €	0,00 €	60 015,00 €

Compte administratif ZAE DE GAYEN DE ST NIZIER Votes : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	19 129,50 €	19 129,50 €	19 129,50 €	19 129,50 €	38 259,00 €	38 259,00 €
TOTAUX	19 129,50 €	19 129,50 €	19 129,50 €	19 129,50 €	38 259,00 €	38 259,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif ZAE LES PIERRES JAUNES DE ST DENIS Votes : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 714,29 €	0,00 €	130 714,29 €
Opérations de l'exercice	435 330,66 €	435 330,66 €	435 330,66 €	376 375,71 €	870 661,32 €	811 706,37 €
TOTAUX	435 330,66 €	435 330,66 €	435 330,66 €	507 090,00 €	870 661,32 €	942 420,66 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 759,34 €	0,00 €	71 759,34 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 759,34 €	0,00 €	71 759,34 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 759,34 €	0,00 €	71 759,34 €

Compte administratif ZAE LE PILON DE CUINZIER Votes : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	508,53 €	0,00 €	508,53 €
Opérations de l'exercice	33 990,25 €	33 990,61 €	33 990,25 €	14 174,97 €	67 980,50 €	48 165,58 €
TOTAUX	33 990,25 €	33 990,61 €	33 990,25 €	14 683,50 €	67 980,50 €	48 674,11 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,36 €	19 306,75 €	0,00 €	19 306,75 €	0,36 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,36 €	19 306,75 €	0,00 €	19 306,75 €	0,36 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,36 €	19 306,75 €	0,00 €	19 306,39 €	0,36 €

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus ;

Date de transmission en Sous Préfecture :

Date de Publication :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ATELIERS PARTAGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	665 346.18	665 346.18
Section de fonctionnement	73 384.43	73 384.43

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°034

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DECHETS MENAGERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	596 450,00	596 450,00
Section de fonctionnement	3 031 281,17	3 031 281,17

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°035

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE PISCINE NOUVELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF PISCINE NOUVELLE 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	823 578.77	823 578.77
Section de fonctionnement	14 921.13	14 921.13

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210326-N2021-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°036

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ENFANCE JEUNESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	90 695.00	90 695.00
Section de fonctionnement	961 943.00	961 943.00

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°037

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	1 838 818.31	1 838 818.31
Section de fonctionnement	9 344 219.93	9 344 219.93

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°038

**OBJET : PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AUX BUDGETS
ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF**

M. le Président précise au Conseil Communautaire que, comme chaque année, le budget principal devra couvrir le déficit de certains budgets annexes à caractère administratif tels que le budget annexe enfance jeunesse.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Fixe à 609 440,94 € le versement du budget principal au budget annexe enfance jeunesse, la dépense est prévue au compte 6521.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210326-N2021-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°039

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

M. le Président présente les comptes de gestion 2020 du Receveur municipal, conformes aux comptes administratifs.

Où l'exposé des comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepter les comptes de gestion 2020 présentés par le comptable public pour les budgets suivants à savoir principal, enfance jeunesse, ateliers partagés, ADS, traitement des boues, SPANC, déchets ménagers, piscine nouvelle, zone de Pouilly, zone de Briennon, zone de St Nizier, zone de Charlieu, zone de St Denis, zone de Belmont, zone de Cuinzier.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°040

**OBJET : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES SAUVEGARDE
DE DONNEES**

M. le Vice-Président en charge des ressources humaines, de la transversalité et de la cohérence budgétaire, explique que Charlieu Belmont Communauté est engagée dans une démarche de mutualisations avec les communes de l'EPCI. Dans ce cadre, un groupement de commande est en cours de constitution pour la période 2021-2024, et a pour objectif de permettre la désignation commune d'un seul prestataire chargé de fournir une solution de sauvegarde externe des données.

Cette désignation commune est justifiée par le fait qu'elle favorise la réalisation d'économie d'échelle pour les collectivités.

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour une durée de 48 mois

La durée du groupement correspond à la durée du marché (4 ans à compter de sa notification).

Elle commence à compter de la prise des délibérations d'adhésion au groupement.

Charlieu Belmont Communauté est désigné comme membre coordonnateur du groupement dont les missions seraient les suivantes :

- Organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur signe, notifie et assure aussi la bonne exécution du contrat, au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins

3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Procéder à la constitution des dossiers de consultation
6	Expédier des dossiers de consultation aux candidats
7	Recevoir les offres
8	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
9	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
10	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
11	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
12	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
13	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
14	Faire application des pénalités le cas échéant

Le groupement de commande a été proposé à l'ensemble des communes de l'EPCI.

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
- Assurer une bonne exécution du marché
- Régler au prestataire la facture qui le concerne

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement, à savoir celle de Charlieu Belmont Communauté. Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de la consultation.

En cas d'application de pénalités au prestataire par le coordonnateur, celles-ci sont réparties ensuite entre tous les membres du groupement en fonction des désagréments subis.

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

Chaque membre doit adhérer au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 1414-3 du CGCT)

Vu le Code de la Commande publique (article L. 2113-6 et suivants du CCP)

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de sauvegarde externe des données pour les années 2021 à 2024, décrite ci-dessus,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Adhère au groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de sauvegarde externe des données pour les années 2021 à 2024,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant Charlieu Belmont Communauté coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant Charlieu Belmont Communauté coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer,
- Signe et notifie les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention, autoriser M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise M. le Président, en tant que représentant du coordonnateur, à signer les marchés issus du groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de sauvegarde externe des données pour les années 2021 à 2024, et pour le compte de l'ensemble des membres adhérents au groupement de commandes ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants, stipuler que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle de Charlieu Belmont Communauté, en tant que coordonnateur et décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur les budgets et l'exercice correspondants.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°041

**OBJET : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES CONTROLE
DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

M. Pascal DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines et de la transversalité, rappelle que la collectivité est engagée dans une démarche de mutualisations avec les communes de l'EPCI. Dans ce cadre, la communauté de communes a adhéré en 2016 au groupement de commandes pour le contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux pour les années 2017 à 2020. L'actuel groupement étant terminé, un nouveau groupement de commande est en cours de constitution pour la période 2021-2024, et a pour objectif de permettre la désignation commune d'un seul prestataire chargé d'assurer la vérification périodique des aires de jeux et équipements sportifs. Cette désignation commune est justifiée par le fait qu'elle favorise la réalisation d'économie d'échelle pour les collectivités.

La convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes. Elle est conclue pour une durée de 48 mois. La durée du groupement correspond à la durée du marché (4 exercices de vérifications annuelles ou biennuelles selon la réglementation en vigueur)

Elle commence à compter de la prise des délibérations d'adhésion au groupement.

Charlieu Belmont Communauté est désigné comme membre coordonnateur du groupement dont les missions seraient les suivantes :

- Organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur signe, notifie et assure aussi la bonne exécution du contrat, au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
-------	-----------------------

1	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins
2	Elaborer le dossier de consultation des entreprises
3	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Expédier des dossiers de consultation aux candidats
6	Recevoir les offres
7	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
8	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
9	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
10	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
11	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
12	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
13	Faire application des pénalités le cas échéant

Le groupement de commande a été proposé à l'ensemble des communes de l'EPCI ainsi que le SIVOM LES VARENNES et le SYNDICAT DU GYMNASSE BOUVERIE

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
- Assurer une bonne exécution du marché
- Régler au prestataire la facture qui le concerne

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement, à savoir celle de Charlieu Belmont Communauté.

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de la consultation.

En cas d'application de pénalités au prestataire par le coordonnateur, celles-ci sont réparties ensuite entre tous les membres du groupement en fonction du retard subi.

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

Le président rappelle que chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 1414-3 du CGCT)

Vu le Code de la Commande publique (article L. 2113-6 et suivants du CCP)

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux pour les années 2021 à 2024, jointe en annexe,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Adhère au groupement de commandes pour le contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux pour les années 2021 à 2024,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant Charlieu Belmont Communauté coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer,
- Signe et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise M. le Président, en tant que représentant du coordonnateur, à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux pour les années 2021 à 2024, et pour le compte de l'ensemble des membres adhérents au groupement de commandes ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants, stipuler que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle de Charlieu Belmont Communauté, en tant que coordonnateur et décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur les budgets et l'exercice correspondants.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VANJOURGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°042

**OBJET : MODIFICATION PARTIELLE TABLEAU DES EFFECTIFS -
POSTE DGA**

M. Pascal DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines et de la transversalité rappelle qu'en 2019 le poste de directeur (rice) adjoint(e) avait été ouvert sur une quotité maximale d'un temps complet. En effet, la collectivité venait de redéfinir son organisation et la répartition des missions au sein de l'équipe de direction restait à déterminer à l'issue de ce recrutement. Dans un 1^{er} temps le poste a été effectivement ouvert à temps non complet (0.80 ETP). Après 18 mois de fonctionnement et une stabilisation de la charge de travail il convient de prendre en considération les temps réellement dédiés aux marchés publics et le besoin de consolider le suivi budgétaire de la collectivité tout en permettant la mise en œuvre du plan climat. Ainsi il est demandé au conseil communautaire de modifier la quotité horaire pour un passage à temps complet de ce poste au 1^{er} avril 2021 (sous réserve avis favorable du comité technique).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Modifie le tableau des effectifs pour porter la quotité d'un poste d'attaché territorial de 0.80 ETP à 1 TC à compter du 1^{er} avril 2021.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210326-N2021-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°043

OBJET : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ;
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Sous réserve de l'avis du comité technique sollicité le 30 mars 2021

Considérant ce qui suit :

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail. L'autorisation préalable de l'autorité territoriale sera requise.

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la mise en place de moyens de contrôle automatisé des heures supplémentaires. Un décompte déclaratif contrôlable est néanmoins suffisant pour les agents exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, ainsi que pour les sites sur lesquels l'effectif des agents susceptibles de bénéficier d'IHTS est inférieur à 10. Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS. Leur taux sera calculé selon des modalités spécifiques.

Les agents qui occupent un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Ces heures sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduisent pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures), cela reste possible pour tous les cadres d'emploi de la collectivité après accord préalable de l'autorité territoriale.

Elles sont rémunérées au taux normal, sauf si l'organe délibérant décidait par la suite de majorer leur indemnisation dans les conditions définies à l'article 5 du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférant à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35 heures), les heures supplémentaires peuvent être indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois. Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures. (exemple pour un agent à 80 % : $25 \text{ h} \times 80 \% = 20 \text{ h maximum}$).

La compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur comme le prévoit l'accord cadre ; à défaut et si accord préalable de l'autorité territoriale, elle donne lieu à indemnisation dans les conditions suivantes :

- la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.

- l'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel, le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, c'est-à-dire une majoration de 100 % pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés. Il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants : tout cadre d'emploi de catégorie B et C.

- Décide de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires (pour les seules heures supplémentaires). Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

- Dit que le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif. Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes-Belmont
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°044

OBJET : CONVENTION DE GESTION EQUIPEMENT COMMUN POUILLY SOUS CHARLIEU BRIENNON COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme Hélène VAGINAY, Vice-présidente en charge de l'eau et de l'assainissement informe le conseil que la convention fixant les modalités d'exploitation et la répartition des frais inhérents à l'utilisation commune de la station d'épuration par les communes de Pouilly sous Charlieu et Briennon et Charlieu Belmont Communauté doit être modifiée. La nouvelle version prendra effet à la date de sa notification et pour toute la durée d'utilisation de la station d'épuration considérée. Une 1ere version avait validée lors d'un précédent conseil (décembre) mais depuis l'Agence de l'Eau a demandé quelques ajustements qui ont été acceptés par les parties à la convention. Le paragraphe sur les assurances a lui aussi été réécrit.

L'agence a apporté ses remarques quant à la rédaction de ce document et a demandé de préciser que :

- les décisions concernant toute action liée à ce projet, considéré comme un tout, soient prises à l'unanimité d'entre-elles.
- si la validation principale du service fait associé à chaque opération de travaux incombe à la commune de Pouilly sous Charlieu, cette dernière soit systématiquement doublée d'une co-validation par la collectivité qui en assurera la charge financière.
- les factures émises en conséquence soient réglées par la collectivité bénéficiaire, conformément au plan de répartition communément élaboré à travers la « convention de délégation de maîtrise d'ouvrage », qu'à défaut afin de ne pas retarder le chantier, les deux autres collectivités s'y substituent.
- la traçabilité des subventions que l'agence de l'eau attribuera à chacune des trois collectivités, en proportion des dépenses qu'elles auront engagées, puisse être aisément assurée.

Les droits créés par l'attribution de cofinancements à cet équipement, et acquis par les trois collectivités, sont indivisibles et soumis au respect des conditions, notamment d'efficacité et de performance, fixées par chaque personne publique qui les octroie. Il est donc essentiel de conforter l'investissement réalisé par les trois collectivités et de pérenniser dans le temps les efforts faits par chacune d'entre elles, en définissant précisément les conditions d'exploitation de l'équipement commun.

La répartition financière initialement prévue reste inchangée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la convention de fonctionnement de la STEP et de l'unité de traitement des boues Pouilly Briennon et Communauté (ci annexée),
- Autorise M. le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René CALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°045

OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE POUILLY SOUS CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie explique que des travaux de changement de luminaires sont à prévoir sur les zones d'activités de la Communauté de Communes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Changement des luminaires Zone des Beluzes	12 440 €	95.0 %	11 818 €
TOTAL	12 440.63 €		11 818.60 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°046

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE NOVIM

Monsieur le Président explique que depuis le 30 octobre 2019, Charlieu-Belmont Communauté est actionnaire de NOVIM (ex-SEDL), Société Anonyme d'Economie Mixte intervenant sur les métiers de l'aménagement et de la construction.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ».

NOVIM a transmis à la Collectivité le rapport de gestion et les états financiers de NOVIM pour l'exercice 2019 validés par l'Assemblée Générale mixte du 25 septembre 2020, à laquelle Charlieu-Belmont Communauté avait été convoquée.

NOVIM

Extrait du RAPPORT DE GESTION 2019

❖ Evènements significatifs intervenus en 2019 :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Changement de nom de SEDL en NOVIM lors de l'AG Mixte du 27 juin 2019 ➤ Modification de l'actionnariat de NOVIM ➤ Vente de l'immeuble B20 à Saint-Etienne Métropole le 23 décembre 2019 ➤ Mouvements de personnel : Au 1er janvier 2019, un responsable d'opération a démissionné de NOVIM et a été recruté à temps complet par CAP METROPOLE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouvelles opérations significatives confiées à la Société : ▪ Mandat pour la mise en accessibilité pour 4 collèges pour le Département de la Loire ▪ Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la construction de deux unités de vie protégées à Saint-Quentin-Fallavier pour l'association la Chênenaie ▪ Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la reconstruction de l'EHPAD de Régnay ▪ Avenant à la concession d'aménagement de la ZAC des Terrasses à Andrézieux-Bouthéon portant sur la construction d'une Gendarmerie ▪ Création de la SCIm'by AP portant sur la réalisation d'un bâtiment artisanal pour la société AUTOPASSION sur la ZA la Bascule à Saint-Pierre de Bœuf |
|--|---|

Compte de résultats : « Après avoir enregistré un bénéfice de 32 232 € lors de l'exercice précédent, NOVIM dégage un bénéfice net de 43 681 € en 2019 (+ 102 814 € sur le Fonctionnement et les concessions de travaux à risque et - 59 134 € sur les Opérations Patrimoniales). »

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le rapport de gestion et les états financiers de NOVIM pour l'exercice 2019.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021

Affichage : 26/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°047

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE BRIENNON

M. Michel LAMARQUE, Vice-président en charge de l'Economie, rappelle qu'en date du 12 février 2020, l'entreprise SAS Vêtements L'AGE D'OR faisait part de leur souhait de mettre sous option une parcelle sur la zone d'activités des Frênes à Briennon. L'entreprise est installée en plein centre de Briennon, ils emploient 39 salariés dont des intérimaires. Elle est spécialisée dans la vente de vêtements et d'accessoires auprès d'une clientèle spécifique (notamment les résidents en maison de retraite). Au vu de leur croissance, le bâtiment où ils sont actuellement a été agrandi deux fois ces dernières années mais aujourd'hui, ils souhaitent faire construire un bâtiment pour notamment avoir un process plus optimal et avoir plus d'espace.

Le bornage du terrain a été réalisé par la société ADAGE en présence des gérants de la SCI CHATIMMO, des gérants des entreprises attenantes (SARL Les Constructions métalliques MONT et SASUS TD DISTRIBUTION THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION) et du Département. En définitif, la société SAS Vêtements L'AGE D'OR via la SCI CHATIMMO souhaite acquérir une parcelle de 7 916 m²

Par délibération en date du 30 mai 2013, le prix de vente des terrains desservis mais non lotis, situés en zone industrielle sur la zone d'activités des Frênes à Briennon, a été fixé à 15 € HT/m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface de 7 916 m² sur les parcelles E n° 328 et 369 de la Zone d'Activités des Frênes à Briennon pour le projet de la SAS Vêtements L'AGE D'OR via la SCI CHATIMMO, fixer le prix de vente à 15 € HT/m²,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021

Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°048**OBJET : SOUTIEN A L'ACTION « CHARLIEU PLEIN LES YEUX »**

M Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'Economie informe les conseillers communautaires qu'en date du 18 février 2021, un dossier présentant l'édition 2021 de l'opération « Charlieu Plein les Yeux » a été envoyé à la Communauté de Communes par l'association « Charlieu Ma boutique ». Ce dossier est accompagnée d'une demande de participation à Charlieu Belmont Communauté à hauteur de 3 000 €.

Cette année, l'artiste costumier Alexandre DUFAUX investit la Ville de Charlieu et pare la cité médiévale d'un festival de costumes de théâtre. Costumerie éphémère, vitrines et parcours urbain aux multiples merveilles, animations, ateliers, visite guidée... « Charlieu plein les yeux - Costumes fabuleux » crée l'évènement et habille de mille couleurs et de formes le centre-ville : un bel hommage à l'histoire du textile à Charlieu.

En détail, l'évènement va être composé :

- De vitrines et un parcours urbain émaillés de costumes et de sculptures de taille humaine dans tout le centre-ville
- Un lieu d'exposition intitulé « la costumerie éphémère » ouvert au public gratuitement les samedis matin de 10h30 à 12h30 et certains vendredis des marchés nocturnes avec un espace photos/selfies où chacun pourra se photographier en se costumant dans un décor
- Une exposition « le costume malgré lui » à la Médiathèque Intercommunale de Charlieu/Belmont du 09 juillet au 11 septembre 2021.
- Un jeu concours à partir de reproductions, véritable jeu de piste dans 50 commerces du centre-ville en collaboration avec les commerçants du 04 juillet au 18 septembre.

Le budget prévisionnel affiche un montant de dépenses de 5 000 €, cela comprend les reproductions, les matériaux de fabrication pour les sculptures, la communication, les mannequins d'exposition et la création. La Communauté de Communes est sollicitée pour apporter une subvention de 3 000 €, également la Ville de Charlieu et le Crédit Mutuel sont sollicités pour apporter une subvention de 1 000 € chacun.

- Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 3 000 € à l'association Charlieu ma Boutique dans le cadre de l'opération « Charlieu Plein les Yeux » édition 2021 – au titre des manifestations exceptionnelles.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BERTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°049

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

M. le Vice-Président en charge de la gestion et la réduction des déchets, explique au Conseil Communautaire que considérant les flux de fréquentation des sites et les modalités de protection des personnels adoptées lors des épisodes de canicule une modification d'horaires des sites est proposée comme suit :

Sites	Anciens Horaires		Nouveaux Horaires	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Belmont	01/04 au 31/10 Lundi au vendredi : 13h30 / 17h30 Samedi : 8h30/12h00 et 13h30/17h30	01/11 au 31/03 Lundi au vendredi : 13h30 / 17h00 Samedi : 9h00/12h00 et 13h30/17h00	01/04 au 31/10 Lundi et Mercredi : 9h00 / 12h00 Vendredi et Samedi : 9h00/12h00 et 13h00/17h30	01/11 au 31/03 Lundi et Mercredi : 9h00 / 12h00 Vendredi et Samedi : 9h00/12h00 et 13h00/17h00
	Toute l'année		Eté	Hiver
Pouilly	Lundi au vendredi : 9h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00 Samedi : 9h00 / 18h00		01/04 au 31/10 Lundi au Vendredi : 9h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00 Samedi : 9h00 / 18h00	01/11 au 31/03 Lundi au Vendredi : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30 Samedi : 9h00 / 17h30

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 35 pour, 2 contre et 4 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Valide les nouveaux horaires de la déchetterie de Belmont de la Loire et de Pouilly sous Charlieu avec effet à compter du 1^{er} juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

20210318-N2021-049-DE

Accusé de réception

Reception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°050

OBJET : SUBVENTION RENDEZ-VOUS DES SAVOIRS MJC CHARLIEU

Mme Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale indique qu'un courrier de demande de subvention de 1000 € a été déposé à la Communauté de communes en 2020. Il s'agit de traiter cette demande à l'appui du bilan d'activité (pour mémoire la Communauté apporte déjà 1 000 € de subvention annuelle aux espaces de vie sociale labélisés tels que la Maisonnée à Belmont et l'AFR à Pouilly sous Charlieu). Les projets du rendez-vous des savoirs conduits en 2020 : temps de formation sur la transition écologique avec Madeleine environnement en direction des bénévoles, administrateurs et professionnels de la MJC ; l'installation de placards dans la salle d'activité pour agrandir l'espace, suite au COVID ; le **répare café** a fonctionné de janvier à mars 2020 avec une équipe de bénévoles réparateurs.

Mme DUGELET indique qu'une demande d'agrément Espace de Vie Sociale a été déposée en mars auprès de la CAF.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Apporte une subvention de 1 000 € à la MJC de Charlieu pour les rendez-vous des savoirs au titre de 2020.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°051

**OBJET : EVOLUTION DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN ADS
– AVRIL 2021**

Monsieur le Président rappelle que comme cela a été vu en Conférence des Maires le 4 février la DDT laisse aux collectivités l'instruction des dossiers d'autorisation de travaux ERP (sauf pour les communes sans document d'urbanisme) à compter du 1^{er} avril 2021. Le service commun ADS reprendrait cette charge pour le compte des 23 communes adhérentes.

Le temps dédié à l'instruction par le service commun passera ainsi de 1.10 ETP à 1.25 à compter du 1^{er} avril 2021 – la convention s'en trouve modifiée (cf le projet de nouvelle convention est transmis à tous).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de convention de service commun (ci annexé),
- Autorise M. le Président à signer cette convention avec chacune des communes adhérentes au service commun ADS avec effet au 1^{er} avril 2021
- Dit que les dépenses et recettes induites par cette convention sont prévues au budget annexe ADS.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021
Affichage : 30/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN **Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°052

OBJET : CONVENTION ALEC 42

M Jérémie LACROIX, explique que Charlieu Belmont Communauté est engagé dans une démarche de transition énergétique par la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial. Ainsi l'article 192 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) définit les Agences Locales de l'Energie et du Climat comme « des outils d'animation territoriale créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. » (Article L211-5-1 du Code de l'Energie)

Les missions des ALEC relèvent de 4 champs d'actions :

- Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
- Participer à la définition de stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires ;
- Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités ;
- Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

L'ALEC42 a pour but d'accompagner les porteurs de projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables dans les secteurs du logement (habitat social, copropriétés, logements individuels et collectifs notamment), des entreprises tertiaires, industrielles, ou artisanales, du transport et de la mobilité.

L'ALEC42 a pour but d'accompagner les porteurs de projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables dans les secteurs du logement (habitat social, copropriétés, logements individuels et collectifs notamment), des entreprises tertiaires, industrielles, ou artisanales, du transport et de la mobilité. En tant que structure mutualisée des collectivités, l'ALEC42 est l'opérateur technique du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) de la Loire. En 2021, le Conseil d'Administration de l'ALEC42 a acté le principe d'une contribution de chaque EPCI du département,

indexée sur le nombre d'habitants (**population totale de l'année N-1**), permettant le financement des activités de l'ALEC42. Cette contribution, dont le montant peut être redéfini chaque année, comprend l'adhésion et la participation financière directe des EPCI, mais également toutes les ressources apportées par d'autres organismes grâce aux projets portés localement par chaque EPCI.

Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention d'une durée de 1 an, portant sur l'adhésion de la collectivité à l'ALEC 42 et sur les missions que cette dernière conduira pour le compte de Charlieu-Belmont Communauté.

Le montant de l'adhésion versée par la collectivité est calculé comme suit :

Une somme annuelle de 0,70 € par habitant, comprenant :

- Le montant de l'adhésion
- Une contribution financière directe
- Les contributions versées par des partenaires de l'intercommunalité à la demande de cette dernière dans le cadre de projets locaux. Dans ce cas, des conventions tripartites pourront être signées.

Montants des contributions financières pour l'année 2021 :

	Montant par habitant	Nombre d'habitants *	Montant total
Adhésion	0,0132 €	24 215	319,64 €
Contribution financière directe	0,6868 €	24 215	16 630,86 €
TOTAL			16 950,50 €

Soit :

<i>TOTAL</i>	<i>0,70 €</i>	<i>24 215</i>	<i>16 950,50 €</i>
--------------	---------------	---------------	--------------------

* : population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 - Source INSEE

L'intercommunalité s'engage à désigner, parmi les membres du Conseil de communauté, un représentant titulaire et un suppléant qui siégeront au Conseil d'Administration de l'ALEC42

L'intercommunalité s'appuiera sur l'ALEC42 pour mener à bien sa politique de transition énergétique dans le respect des statuts de l'ALEC42 et dans le périmètre de ses propres compétences.

En contrepartie, l'ALEC42 s'engage à conduire les missions suivantes à l'échelle de l'intercommunalité :

- L'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
- L'accompagnement des acteurs économiques à travers le dispositif Energie Durable dans les Entreprises de la Loire (EDEL)
- L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle
- L'information et l'accompagnement sur le transport et les nouvelles mobilités
- La contribution aux démarches locales de transition énergétique

L'ALEC42 contribuera à l'animation de la démarche locale de transition énergétique de l'intercommunalité en proposant un appui méthodologique et en assurant la coordination des projets portés par l'intercommunalité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise l'adhésion de Charlieu Belmont Communauté à l'ALEC42,
- Autorise M. le Président à signer la convention de participation financière avec l'ALEC42 au titre de l'année 2021,

- Dit que la dépense sera prévue en fonctionnement au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORCE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN
Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°053**OBJET : BUDGET ANNEXE ATELIERS PARTAGES 2021 AFFECTATION
DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16 484,43 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 276,96
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 207,47
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	16 484,43
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	430 186,18
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	16 484,43
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	16 484,43
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VADORGE



(Handwritten signature of René Vadorge)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°054

OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie explique que des travaux de changement de luminaires sont à prévoir sur les zones d'activités de la Communauté de Communes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Changement des luminaires ZA rue du brionnais	5 703 €	95.0 %	5 418 €
TOTAL	5 703.63 €		5 418.45 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

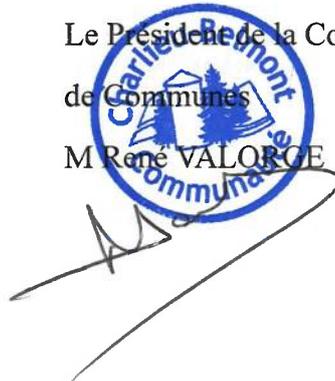
- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°055

OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE BRIENNON

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie explique que des travaux de changement de luminaires sont à prévoir sur les zones d'activités de la Communauté de Communes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Changement des luminaires Chemin des Frênes	15 050 €	71.0 %	10 685 €
TOTAL	15 050.56 €		10 685.90 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°056

OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE CUINZIER

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie explique que des travaux de changement de luminaires sont à prévoir sur les zones d'activités de la Communauté de Communes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Changement des luminaires ZA rue de l'Industrie	2 936 €	56.0 %	1 644 €
TOTAL	2 936.88 €		1 644.65 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté

de Communes

M René VALORGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°057

OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie explique que des travaux de changement de luminaires sont à prévoir sur les zones d'activités de la Communauté de Communes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Remplacement des luminaires ZA Pansemolles	17 351 €	81.0 %	14 054 €
Branchement ENEDIS	445 €	81.0 %	360 €
TOTAL	17 796.10 €		14 414.84 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°058

OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE SAINT DENIS DE CABANNE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie explique que des travaux de changement de luminaires sont à prévoir sur les zones d'activités de la Communauté de Communes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Changement des luminaires route de la Clayette	11 719 €	71.0 %	8 321 €
Branchement ENEDIS	445 €	71.0 %	315 €
TOTAL	12 164.76 €		8 636.98 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°059**OBJET : BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 129 075,33 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	59 998,70
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	69 076,63
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	129 075,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 017,73
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-42 397,00
Besoin de financement F. = D. + E.	39 379,27
AFFECTATION =C. = G. + H.	129 075,33
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	39 379,27
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	89 696,06
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication


 Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°060**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 423 878,45 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	83 444,41
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 340 434,04
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 423 878,45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	35 552,90
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-289 126,00
Besoin de financement F. = D. + E.	253 573,10
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 423 878,45
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	253 573,10
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 170 305,35
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°061**OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC 2021 AFFECTATION DU RESULTAT
DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 14 038,77 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 929,79
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	3 108,98
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	14 038,77
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	37 194,08
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-770,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	14 038,77
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	14 038,77
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°062**OBJET : BUDGET ANNEXE BOUES 2021 AFFECTATION DU RESULTAT
DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 34 089.42 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	24 495,87
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	9 593,55
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	34 089,42
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-6 910,72
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-9 800,00
Besoin de financement = e + f	16 710,72
AFFECTATION (2) = d.	34 089,42
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	16 710,72
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	17 378,70
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René ALORCE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°063**OBJET : BUDGET ANNEXE ADS 2021 AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 656,33 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-516,79
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 173,12
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	656,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	15 223,67
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-15 200,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	656,33
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	656,33
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALGROUPE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°064**OBJET : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2021 AFFECTATION
DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 570 870,01 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	155 403,44
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	415 466,57
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	570 870,01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	177 906,16
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-405 450,00
Besoin de financement = e + f	227 543,84
AFFECTATION (2) = d.	570 870,01
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	227 543,84
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	343 326,17
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALCERGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210402-N2021-064-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excuses : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°065**OBJET : BUDGET ANNEXE PISCINE NOUVELLE 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 838 499,90 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	829 482,20
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 017,70
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	838 499,90
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-43 578,77
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-780 000,00
Besoin de financement F. = D. + E.	823 578,77
AFFECTATION =C. = G. + H.	838 499,90
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	823 578,77
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	14 921,13
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°066

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE BRIENNON 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,00 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	60 015,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°067**OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE ST NIZIER 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,00 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORCE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°068

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE CHARLIEU 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,67 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,67
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,67
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	21 736,53
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,67
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°069

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE POUILLY 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,00 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-109 385,38
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-109 385,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	136 000,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-109 385,38

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°070**OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE ST DENIS 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,00 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	71 759,34
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°071**OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE CUINZIER 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,36 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,36
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,36
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-19 306,75
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	19 306,75
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,36
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,36
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°072

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE BELMONT 2021 AFFECTATION DU
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 021,00 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 021,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	23 021,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-49 491,09
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	49 491,09
AFFECTATION =C. = G. + H.	23 021,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	23 021,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.


 Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°024

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI POUILLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI Pouilly » 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	920 482.00	920 482.00
Section de fonctionnement	1 087 377.38	1 087 377.38

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°025

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI BRIENNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF "ZI Briennon » 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	244 335.00	244 335.00
Section de fonctionnement	193 330.00	193 330.00

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210326-N2021-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI ST NIZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI St Nizier » 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	23 129.50	23 129.50
Section de fonctionnement	23 139.50	23 139.50

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°027

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI CHARLIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI Charlieu » 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	236 163.47	236 163.47
Section de fonctionnement	236 173.47	236 173.47

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



(Handwritten signature)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°028

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI ST DENIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

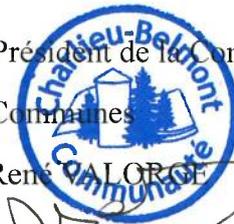
- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI St Denis » 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	507 090.00	507 090.00
Section de fonctionnement	472 640.66	472 640.66

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021

Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°029

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI CUINZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI Cuinzier » 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	136 297,00	136 297,00
Section de fonctionnement	117 000,25	117 000,25

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°030

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI BELMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI Belmont » 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	524 946.18	524 946.18
Section de fonctionnement	498 486.09	498 486.09

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°031

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF SPANC 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	38 688.08	38 688.08
Section de fonctionnement	67 538.77	67 538.77

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 18 mars à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°032

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE BOUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF BOUES 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	667 010.72	667 010.72
Section de fonctionnement	315 378.70	315 378.70

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 18 mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Charles BUTAUD

N°2021/N°033

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ADS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2021,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2021 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF ADS 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	21 000.00	21 000.00
Section de fonctionnement	68 276.33	68 276.33

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210318-N2021-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021
Affichage : 26/03/2021